



Baptiser son enfant en 2023

Un choix libre : Même si dans de nombreuses familles, baptiser son enfant demeure un geste de tradition, chose qui n'est pas dépourvue de signification, baptiser son enfant n'en demeure pas moins un geste de foi et un choix personnel.

Un lien avec une communauté chrétienne : Baptiser un enfant est un moment fort de la vie de famille. C'est aussi un moment fort de la vie de la famille chrétienne. S'il est préférable que le baptême se fasse dans la communauté chrétienne de son lieu de résidence habituelle, il peut aussi se faire dans un autre lieu, pour peu qu'il existe un lien humain fort avec la communauté de ce lieu. Lorsque l'on sollicite un baptême hors de sa ville de résidence, il paraît être de simple politesse d'en parler aux prêtres du lieu de résidence.

Le baptême se prépare en deux temps. La première réunion consiste en un échange des familles avec les animateurs de l'équipe d'accompagnement. On y envisage aussi la célébration. La deuxième réunion se tiendra avec le prêtre au presbytère de Quéven (c'est lui qui vous contactera), **15 jours avant le baptême**. Ce sera l'occasion de s'accorder sur les chants, les textes, avec les différentes familles qui participeront à la même célébration.

Une messe des familles (messe adaptée aux enfants) se déroule plusieurs fois dans l'année. Ce sera peut-être, pour vous l'occasion de renouer avec les célébrations.

Afin que l'équipe d'accompagnement puisse vous accueillir dans les meilleures conditions, commencez par vous inscrire au presbytère. Dans un deuxième temps, il serait souhaitable d'indiquer par courrier électronique la date de la première réunion que vous avez choisie (voir calendrier ci-dessous).

Prepa.baptemes.paroisse.queven@gmail.com

Retenez cette date au moins un mois avant le baptême.

Y-a-t-il une offrande pour les cérémonies de Baptême ? Pour participer à la vie de l'Eglise le diocèse suggère à chaque famille de verser une somme 65 € (Cette somme sera donnée au prêtre lors de la deuxième réunion). Ce montant ne constitue pas une condition d'accès au baptême et les chrétiens ont toujours été invités à contribuer selon leurs moyens.

VOICI LES DATES DE LA PREMIERE REUNION

Ces réunions se dérouleront à la *salle paroissiale Saint Méen* rue professeur Loth
(La salle est proche du presbytère)

Vous indiquerez par courrier électronique à l'adresse ci-dessous la date de la première réunion que vous avez choisie

Prepa.baptemes.paroisse.queven@gmail.com

♦ **Vendredi 17 mars 2023 20h00-22h00**
uniquement pour les baptêmes se déroulant entre le 01/04/23 et le 26/05/2023

♦ **Vendredi 12 mai 2023 20h00-22h00**
uniquement pour les baptêmes se déroulant entre le 27/05/23 et le 29/06/2023

♦ **Vendredi 16 juin 2023 20h-22h00**
uniquement pour les baptêmes se déroulant entre le 30/06/23 et le 22/09/2023

♦ **Vendredi 08 septembre 2023 20h00-22h00**
uniquement pour les baptêmes se déroulant après le 23/09/23
(Dernière réunion avant celle du mois de mars 2024)

TSVP Vous trouverez au verso des éléments auxquels vous serez invités à réfléchir avant la rencontre d'accompagnement en vue de baptiser votre enfant. (Cette feuille sera donc à compléter et à envoyer lors de la première réunion)

.../...

